

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 4 juillet 2024

Rapport du Président

Vocation 2 : Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 : Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines/Objectif opérationnel 2.2.3 Valoriser et préserver les paysages, les villages et les patrimoines culturels.

Objet : Désignation d'un agent du Parc au sein du conseil d'administration du CAUE de Meurthe-et-Moselle

Les statuts de l'Association du CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement – de Meurthe et Moselle prévoient qu'un membre du Parc naturel régional de Lorraine siège au sein de son Conseil d'Administration au titre du collège des personnes compétentes. Ce représentant est désigné par le Préfet du département sur proposition du Président du Parc.

Afin de procéder au remplacement de Monsieur Patrick JEANNOT, membre du CA du CAUE 54 au titre du collège des personnes compétentes et occupant désormais le poste de chargé de mission Évaluation de la Charte, il est proposé de désigner Madame Delphine MONTOYA, Architecte urbaniste, chargée de mission Urbanisme Durable au PnrL.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- DE DESIGNER Madame Delphine MONTOYA, Architecte urbaniste, chargée de mission Urbanisme Durable au PnrL pour siéger au sein du conseil d'administration du CAUE 54 au titre du collège des personnes compétentes, en remplacement de Monsieur Patrick JEANNOT,

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.


Le Président
Jérôme End